

16 décembre 2021

Appel de propositions dans le cadre du programme avancé en propriété intellectuelle (PI) de l'Ontario

Directives et exigences du programme

Financé par le gouvernement
de l'Ontario

16 décembre 2021

Appel de propositions dans le cadre du programme avancé en propriété intellectuelle (PI) de l'Ontario

Veillez prendre connaissance du document ci-joint et soumettre votre candidature par voie électronique conformément aux lignes directrices fournies avant 23 h 59 HNE, le 1^{er} février 2022.

Les candidatures ne seront acceptées que si :

- elles sont soumises électroniquement conformément aux instructions. Les soumissions par tout autre moyen tel que par télécopie ou courrier ne seront pas acceptées.
- elles sont reçues à la date et à l'heure spécifiées.

Dates clés

Date	Description
16 décembre 2021	Publication de l'Appel de propositions.
1 ^{er} février 2022, à 23 h 59 (HNE)	Date et heure de clôture des soumissions. Les soumissions reçues après la date et l'heure de clôture ne seront pas évaluées.
Mars 2022	Les candidats retenus sont informés.

eCampusOntario ne sera pas tenu responsable des documents qui ne sont pas soumis conformément aux instructions ci-dessus.

REMARQUE : Une décision concernant le financement sera communiquée par courriel à tous les candidats et aux organismes responsables d'équipes multidisciplinaires.

Table des matières

RÉSUMÉ DE L'APPEL DE PROPOSITIONS	4.
CONTEXTE	5.
OBJECTIF	6.
PROPOSITIONS ADMISSIBLES	9.
DÉPENSES ADMISSIBLES	11.
DÉPENSES INADMISSIBLES	11.
PROCESSUS DE SOUMISSION	12.
CRITÈRES D'EXAMEN ET D'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS	14.
ANNEXE 1 – TERMES CLÉS	14.
NOTES EN FIN	15.

Résumé de l'appel de propositions

En juillet 2020, le gouvernement de l'Ontario a annoncé le lancement d'un [Plan d'action en matière de propriété intellectuelle](#) (PI), fondé sur le rapport et les recommandations du Comité d'experts en matière de PI. L'un des piliers consiste à renforcer la littéracie en matière de PI en élaborant des programmes normalisés d'enseignement numérique de base et avancés liés à la PI.

eCampusOntario a lancé maintenant un appel de propositions pour l'élaboration d'un programme d'études avancé axé sur les stratégies de mise en marché de la PI.

Ce programme avancé en PI conçu pour l'Ontario sera mis gratuitement à la disposition des Ontariens qui envisagent des occasions de mise en marché, leur permettant ainsi d'améliorer leur capacité à générer, à protéger et à exploiter leur propriété intellectuelle dans un contexte mondial. Ce programme vise à inclure des exemples de secteurs clés (intelligence artificielle, technologies médicales et technologies automobiles) et à servir un large éventail d'apprenants, notamment les entrepreneurs, les petites et moyennes entreprises (PME), les chercheurs et le personnel d'établissements intermédiaires spécialisés en innovation comme les bureaux de transfert de la technologie, les bureaux de la recherche appliquée et les centres d'innovation régionaux. Le programme lui-même permettra d'élargir et d'améliorer les connaissances et les capacités en matière de PI à l'échelle de l'Ontario et sera conforme à la vision du gouvernement consistant à améliorer la position économique de l'Ontario en matière de PI.

L'appel de propositions vise à bâtir une équipe multidisciplinaire formée d'experts (avec un partenaire principal désigné) de l'écosystème ontarien de l'innovation qui travailleront ensemble pour créer un cours répondant aux objectifs d'apprentissage définis par le Comité d'experts en matière de PI de l'Ontario dans son rapport de février 2020 [La propriété intellectuelle au sein du milieu de l'innovation de l'Ontario](#) (le « rapport »).

Contexte

L'évolution technologique rapide remet en question les économies traditionnelles et a donné naissance à une nouvelle économie basée sur des actifs incorporels tels que la propriété intellectuelle. Plus que jamais, la richesse est alimentée par des idées et des données plutôt que par des ressources et des « produits tangibles » traditionnels.

L'Ontario est le foyer d'établissements d'enseignement postsecondaire et de recherche de classe mondiale, un écosystème de premier ordre pour les entrepreneurs et les entreprises en démarrage¹, avec d'éminents incubateurs et accélérateurs². Pourtant, la province fait face à des défis majeurs concernant la réalisation de la valeur commerciale de sa PI locale.

Pour aider l'Ontario à relever ces défis, la province a nommé un Comité d'experts en matière de PI (le « Comité ») en avril 2019. Ce Comité formé de cinq experts en droit de la propriété intellectuelle, en écosystèmes d'innovation, en enseignement et en mise en marché de la PI a mené des consultations et élaboré des recommandations pour que l'Ontario améliore sa position en matière de PI de façon à être plus compétitif au sein de l'économie des biens incorporels.

Le rapport du Comité a été rendu public et publié par le ministère des Collèges et Universités, en partenariat avec le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce, en février 2020. Le rapport a relevé la connaissance fine de la PI comme une condition essentielle pour les innovateurs, les intermédiaires, les établissements postsecondaires, les chercheurs et les étudiants, entre autres, afin de tirer profit du potentiel économique de la mise en marché de la PI.

Le Comité a recommandé que le gouvernement de l'Ontario élabore des programmes d'études de base et avancés en matière de PI afin de répondre à la diversité des besoins éducatifs dans l'écosystème de l'innovation. Veiller à ce que l'éducation soit disponible et facilement accessible est une première étape essentielle pour aider les individus de l'écosystème de l'innovation à comprendre la valeur liée à la protection des idées et à développer les outils nécessaires à l'élaboration de leurs portefeuilles et stratégies en matière de PI.

Un programme avancé en PI est nécessaire pour aborder l'apprentissage et les compétences complexes dont ont besoin les inventeurs, les créateurs, les entrepreneurs et les innovateurs de l'Ontario pour relever les défis de l'économie moderne de l'innovation. Dans l'ensemble de l'écosystème, les organisations et les individus travaillent en collaboration pour innover, mettre en marché la propriété intellectuelle, et créer et développer des entreprises. Aujourd'hui, plus que jamais, le processus allant de la découverte à la mise en marché puis à la croissance des entreprises implique des collaborations créatives et de grande portée. À ce titre, les propositions présentées en réponse au présent appel de propositions doivent refléter une approche multidisciplinaire liée à la mise en marché de la PI qui intègre les concepts juridiques et commerciaux d'une manière qui tient pleinement compte de l'expérience vécue de la communauté de recherche de l'Ontario et de ses entrepreneurs.

Objectif

Le rapport du Comité d'experts a relevé deux objectifs de renforcement des capacités qu'un programme avancé en matière de PI devrait s'efforcer d'atteindre :

- Accroître les connaissances fines en matière de PI des innovateurs et des intermédiaires de soutien afin de faciliter la prise de décisions stratégiques éclairées concernant la création et la mise en marché de la PI, notamment en augmentant la capacité de travailler avec des experts en PI;
- Fournir aux innovateurs et aux intermédiaires de soutien les compétences nécessaires pour qu'ils soient mieux informés sur la manière de demander une expertise juridique en matière de propriété intellectuelle et le moment où le faire.

eCampusOntario sollicite des propositions pour l'élaboration d'un programme exhaustif d'études avancé sur la propriété intellectuelle, destiné au secteur de l'innovation, au secteur de l'enseignement postsecondaire et au grand public, qui répond, au minimum, aux huit objectifs d'apprentissage avancé suivants, tels que définis dans le rapport :

1. **Savoir comment élaborer une stratégie pointue de propriété intellectuelle pour la croissance des entreprises, y compris des méthodes permettant de se protéger contre des concurrents sans merci ou des poursuites frivoles**

Ce contenu doit mettre l'accent sur les contextes ontarien, canadien et mondial, compte tenu de la nature transfrontalière de la PI et de la nécessité de se doter d'une protection mondiale. Il doit explorer, au minimum, les politiques de concession de licences (y compris les sous-licences et les licences croisées), le développement d'un écosystème de PI de produits et de services connexes, la propriété intellectuelle de tiers et la liberté d'exploiter sans enfreindre les droits à la PI d'autrui. Il conviendrait de fournir des exemples pratiques issus de divers secteurs, en mettant l'accent sur **l'intelligence artificielle, les technologies automobiles et les technologies médicales (voir ci-dessous)**. Par exemple, en ce qui concerne les trois secteurs, il devrait y avoir un contenu qui aborde de manière assez approfondie la brevetabilité des logiciels, le droit d'auteur dans les logiciels ainsi que les stratégies hybrides en matière de brevets et de secrets commerciaux. En outre, il faudrait discuter des questions de propriété et de mise en marché des données dans les trois secteurs, qui connaissent une croissance au sein des entreprises axées sur les données.

2. Savoir comment mettre en œuvre, surveiller et ajuster sa stratégie en matière de propriété intellectuelle pour répondre à l'évolution de l'environnement ou des conditions

Ce contenu couvrirait, de manière approfondie, la diligence raisonnable et les meilleures pratiques en matière de PI pour s'assurer que le portefeuille et la stratégie de PI sont au cœur du processus de mise en marché, en tenant compte des spécificités de l'endroit où la PI est générée (par exemple, un institut de recherche, une université, par un chercheur [créateur/inventeur], une PME) et de son propriétaire final.

3. Reconnaître et saisir les possibilités de mise en marché de la propriété intellectuelle dès qu'elles se présentent

Ce contenu traiterait de l'importance de la promotion d'une culture axée sur l'innovation et la propriété intellectuelle au sein de l'organisation et fournirait des orientations à ce sujet. Il pourrait s'agir notamment d'anticiper les occasions et les menaces dans le cadre d'une stratégie de croissance mondiale. Il peut également inclure des informations sur la haute direction et le rôle du dirigeant principal de la technologie, du scientifique en chef ou du vice-président chargé de la propriété intellectuelle et de l'innovation.

4. Identifier les tendances et les meilleures pratiques au sein de son industrie

Le contenu traiterait de l'importance et des approches liées à la collecte continue de renseignements sur la PI génériques et spécifiques à un secteur en particulier, afin d'aligner la stratégie de la PI sur les tendances commerciales et de PI pertinentes pour l'organisation. Les propositions soumises en réponse à cet appel doivent fournir un contenu à cet égard qui est spécifique à l'intelligence artificielle, aux technologies médicales et aux technologies automobiles.

5. Savoir comment négocier des accords de propriété intellectuelle complexes avec des tiers à partir d'une position de force

Ce contenu devrait fournir une explication détaillée des types d'accords de PI les plus courants. Il offrira à l'apprenant des stratégies et des techniques de négociation afin de s'assurer qu'il est prêt à entamer des discussions avancées, que ce soit en relation avec sa propre PI ou avec l'utilisation de la PI d'un tiers.

6. Reconnaître les conflits d'intérêts potentiels et d'autres problèmes liés à la propriété intellectuelle et savoir comment les résoudre

Ce contenu doit permettre d'explorer plus en profondeur les questions de possession de la propriété intellectuelle, y compris la manière de résoudre les problèmes de propriété lorsque plusieurs parties sont impliquées, la vérification des droits de propriété intellectuelle et la liberté d'exploiter sans enfreindre les droits à la PI d'autrui. Le contenu doit fournir un aperçu des différences entre les divers intermédiaires de soutien à la mise en marché de la PI, tels que les bureaux de transfert de technologie des universités, les incubateurs et accélérateurs sur les campus, les centres d'entrepreneuriat. Certains de ces organismes entrent en conflit d'intérêts s'ils représentent les intérêts de différents individus ou organisations (par exemple, des étudiants, des partenaires tiers de l'industrie, des chercheurs universitaires). Les apprenants doivent être pleinement conscients des mandats des intermédiaires de soutien pour leur permettre de déterminer les organismes appropriés qui peuvent les aider à atteindre leurs objectifs de PI.

7. Savoir quand demander l'avis d'un expert juridique et à quel expert le demander

Ce contenu devrait permettre d'approfondir la compréhension du rôle et des différentes compétences des divers professionnels de la propriété intellectuelle, particulièrement les agents de propriété intellectuelle agréés, les avocats en droit des affaires et les stratèges en propriété intellectuelle. Il devrait proposer des stratégies « à élaborer soi-même » tout en fournissant des conseils sur les circonstances dans lesquelles il est essentiel de faire appel à des experts externes.

8. Savoir comment prendre en charge les engagements auprès des experts juridiques en propriété intellectuelle pertinents, particulièrement lors de discussions avancées sur la stratégie en matière de PI dans un marché mondial

Ce contenu devrait permettre au client de diriger la discussion en fonction de ses objectifs mondiaux et de solliciter des experts (tel que discuté en réponse à l'objectif d'apprentissage 7, ci-dessus) qui peuvent le conseiller au mieux sur la stratégie mondiale en matière de PI.

Propositions admissibles

Équipe multidisciplinaire avec une organisation principale

Les propositions doivent être présentées par des équipes multidisciplinaires et doivent identifier une organisation principale qui sera la responsable, conformément aux conditions qui suivront dans un accord de financement. Cette organisation principale sera considérée comme le demandeur et sera responsable de la planification, de la coordination et de la gestion de tous les aspects du projet.

Les propositions doivent provenir d'organisations individuelles ou de partenariats entre une ou plusieurs organisations qui répondent aux exigences énumérées ci-dessous. Toutes les propositions doivent identifier une équipe existante ou un plan clair visant à constituer une équipe de projet répondant aux exigences d'une équipe multidisciplinaire. Les propositions doivent démontrer comment les membres de l'équipe seront impliqués dans le projet et y contribueront, et le projet doit refléter la contribution et l'expertise de chaque membre de l'équipe.

Exigences

L'équipe doit également avoir démontré son expertise et son expérience dans les domaines suivants :

- Mise en marché de la propriété intellectuelle et stratégie en matière de propriété intellectuelle dans les trois domaines technologiques susmentionnés;
- Droit de la propriété intellectuelle (notamment, les brevets; la personne doit avoir une expérience pratique ou une expérience en tant qu'avocat-conseil à l'interne travaillant pour des PME);
- Collaboration avec des entreprises ontariennes en démarrage et en expansion dans le cadre de leurs portefeuilles et stratégies de propriété intellectuelle;
- Soutien aux entrepreneurs, aux petites et moyennes entreprises (PME), aux chercheurs et au personnel (tiré de l'expérience acquise en travaillant pour un intermédiaire en innovation [p. ex., un bureau de transfert de technologie, des bureaux de recherche appliquée, un centre régional d'innovation, un incubateur universitaire, un bureau d'innovation]);
- Élaboration de matériel didactique et de cours (au moins un membre de l'équipe doit avoir de l'expérience dans l'élaboration de programmes d'études et la prestation de cours).

Autres exigences

En plus de répondre aux objectifs d'apprentissage identifiés ci-dessus, les propositions doivent clairement expliquer la façon dont des exemples pertinents des secteurs clés seront inclus (c'est-à-dire l'intelligence artificielle, les technologies médicales et les technologies automobiles). Veuillez noter que ces exemples doivent être d'une utilité pratique pour les apprenants, en ce sens que ces derniers doivent être en mesure d'appliquer ce qu'ils ont appris à leurs propres processus et défis en matière de développement de leur PI.

La préférence sera accordée aux propositions qui utiliseront des exemples récents et pertinents de propriété intellectuelle qui reflètent l'expérience des innovateurs et des entrepreneurs travaillant dans le contexte ontarien et canadien.

Cet appel de propositions exige du candidat retenu qu'il s'engage à ce que tous les documents soient mis gratuitement à la disposition du public.

Les éléments suivants sont requis dans le cadre des soumissions. Ils sont décrits plus en détail dans le formulaire de soumission ci-joint :

- Détails sur les formats de diffusion du contenu qui répondent aux objectifs d'apprentissage (décrits ci-dessus);
- Mesures permettant de déterminer si les apprenants ont atteint les résultats d'apprentissage comme prévu;
- Confirmation que le cours sera offert en anglais et en français. Si l'équipe n'est pas en mesure de créer le cours dans les deux langues, elle fera appel à des services de traduction professionnelle, dotée d'une expertise appropriée en matière de PI et de droit;
- Confirmation que le cours sera conforme à la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO)³ et aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.0 (WCAG);
- Confirmation que le cours peut être mis à la disposition du public sans frais;
- Informations sur l'équipe concernée (c.-à-d. noms, titres, courtes biographies et curriculum vitae actuels des membres de l'équipe) et le rôle respectif de chaque membre dans l'équipe, en mettant l'accent sur la contribution attendue et le calendrier de travail.

Les points suivants peuvent présenter un intérêt particulier les plans de projet qui intègrent et mettent à l'essai leur projet de conception d'apprentissage avec des groupes de discussion formés d'apprenants. Ces apprenants devraient représenter la diversité de l'écosystème de la PI de la province et les utilisateurs potentiels de cet écosystème.

Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles sont les éléments budgétaires directement liés à la fourniture du programme avancé sur la PI.

Cela peut inclure :

- Gestion et/ou coordination de projets.
- Traitements/salaires et avantages.
- Réalisation du projet (par exemple, élaboration et/ou approvisionnement de contenu, technologie, expertise en la matière, fournitures, matériel, assurance de la qualité, rédaction, production de médias, recherche et analyse, déplacements, accueil, hébergement).
- Coûts de traduction ou de formatage pour l'accessibilité afin de s'assurer que le programme d'études est disponible en anglais et en français et qu'il est conforme à la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO)³.
- Coûts raisonnables pour l'achat d'équipements. Le coût de l'équipement doit être directement associé au projet proposé et justifié dans le budget.
- Coûts administratifs liés au projet (jusqu'à un maximum de 5 % des coûts totaux budgétisés).

Les dépenses doivent être raisonnables et nécessaires à la bonne réalisation et à la mise en œuvre du projet. Le budget doit inclure tous les coûts directement liés au projet, y compris les contributions en espèces ou en nature proposées. Les coûts doivent être clairement liés aux activités identifiées dans la section sur les objectifs du projet et le plan de travail de la demande.

Le financement sera déterminé sur la base d'une évaluation de la proposition, y compris le budget total proposé par le demandeur.

Dépenses inadmissibles

Les dépenses qui ne sont pas directement liées à la fourniture du programme avancé sur la PI ou qui ne sont pas directement nécessaires à la réalisation des objectifs du projet – à l'exception des dépenses administratives liées à la réalisation du projet – ne sont pas admissibles à un financement. Cela comprend : toutes les dépenses d'investissement importantes, telles que l'acquisition de terrains/bâtiments; les coûts indirects; les coûts liés à l'élaboration de la proposition ou de la demande; les traitements des cadres ou des dirigeants; les salaires du personnel administratif, à l'exception des coûts de gestion du projet couverts par les dépenses administratives liées à l'exécution du projet; les pertes sur d'autres projets ou contrats; tous les coûts, y compris les taxes, pour lesquels le bénéficiaire a reçu, recevra ou est admissible à recevoir une remise, un crédit ou un remboursement; ces coûts couverts par d'autres financements; les coûts imprévus ou divers inexplicables; et la taxe de vente harmonisée (TVH) pour les organismes exonérés d'impôt.

Processus de soumission

La date limite pour présenter des propositions à eCampusOntario est le 1er février 2022, à 23 h 59 (HNE). Les établissements sont invités à envoyer une copie PDF signée à l'adresse ipcurriculum@ecampusontario.ca avec comme ligne d'objet « **Appel de propositions dans le cadre du programme avancé en propriété intellectuelle de l'Ontario** ».

Toute autre information pertinente peut être jointe en annexe à la demande remplie, si nécessaire. Veuillez prendre note de ce qui suit : En raison du volume élevé de demandes prévues, les informations fournies en annexe seront considérées comme un complément à la demande principale.

Pour toute question concernant le processus de soumission, veuillez contacter ipcurriculum@ecampusontario.ca.

Critères d'examen et d'évaluation des propositions

eCampusOntario mettra en place un comité formé d'experts internes et externes pour évaluer les propositions au moyen d'un processus d'examen approprié et pour évaluer équitablement les propositions en fonction des critères d'admissibilité décrits dans la section sur les projets admissibles du présent document.

Les propositions seront évaluées en fonction des catégories générales suivantes :

Criteria	Weight (% of total)
Viabilité de la proposition en vue d'atteindre les objectifs d'apprentissage et de respecter les délais	30 %
Impact	30 %
Gestion de projet et gouvernance	20 %
Budget	20 %

Critères d'examen et d'évaluation des propositions (cont'd)

- 1. Viabilité de la proposition en vue d'atteindre les objectifs d'apprentissage et de respecter les délais (30 %)**
 - Expliquer comment de programme s'alignera sur les huit objectifs d'apprentissage identifiés.
 - Décrire les jalons du projet à l'aide du modèle fourni.
- 2. Impact (30 %)**

Fournir un plan pour maintenir et mesurer l'impact du projet au fil du temps.
- 3. Gestion de projet et gouvernance (20 %)**

Pour chaque membre de l'équipe, fournir ce qui suit :

 - Prénom, Nom
 - Établissement(s), organisation(s) et/ou affiliation(s)
 - Fonction(s) et/ou titre(s)
 - Rôle(s) et contribution(s) au projet
 - Description de la manière dont leur expérience et/ou expertise contribuera aux objectifs du cours
- 4. Budget (20 %)**

Fournir un budget détaillé qui décrit les dépenses admissibles en utilisant le modèle fourni.

Annexe 1 – Termes clés

Les accélérateurs et les incubateurs aident les entrepreneurs à transférer les connaissances et la propriété intellectuelle des établissements dans l'économie. Ces intermédiaires proviennent souvent d'universités et offrent une combinaison de services pour les entreprises en démarrage, notamment du mentorat, du financement, du réseautage, de la formation et/ou des locaux à bureaux. Généralement, les incubateurs appuient les entreprises en démarrage qui commencent à bâtir leur société, tandis que les accélérateurs favorisent la croissance des entreprises existantes dotées d'une idée et d'un modèle d'affaires en place.

Les **intermédiaires de l'innovation** sont des organisations qui aident les entreprises en phase de démarrage à lancer ou à développer leurs activités. Il s'agit notamment d'accélérateurs et d'incubateurs privés ou à but lucratif, de bureaux de transfert de technologie universitaires et d'entités publiques (par exemple, de centres d'innovation régionaux).

La **propriété intellectuelle (PI)** fait référence aux créations de l'esprit et peut inclure notamment les droits d'auteur, les dessins industriels, les brevets, les œuvres artistiques, les marques de commerce et les secrets commerciaux (informations confidentielles).

Secteurs clés : Les secteurs prioritaires aux fins de l'élaboration du programme avancé de propriété intellectuelle sont l'intelligence artificielle, la technologie médicale et la technologie automobile.

Apprenants : Toute entité ou personne recevant un soutien lié au programme avancé sur la PI. Cela inclut, sans s'y limiter, les personnes qui envisagent des possibilités de mise en marché, les chercheurs du secteur privé et les chercheurs indépendants, ainsi que les personnes qui s'adonnent à la mise en marché et/ou à l'entrepreneuriat ou qui offrent leur soutien à ces égards.

Projet : Toutes les activités qui répondent aux critères énoncés dans les présentes lignes directrices et exigences du programme.

Budget du projet : Une ventilation détaillée de toutes les dépenses et contributions financières (en espèces et en nature) nécessaires à la réalisation du projet.

Plan de projet : Une ventilation détaillée de toutes les activités clés du projet, des calendriers et des résultats attendus à la suite du projet.

Candidat retenu : Un candidat qui s'est vu octroyer un financement et qui est responsable de la réalisation d'un projet. Le candidat retenu est responsable de la signature et du respect de toutes les exigences d'un accord de financement, y compris, sans s'y limiter, la réception et la gestion des fonds, la coordination des partenaires et des activités du projet et la communication avec eCampusOntario concernant l'état du projet au nom de tous les partenaires.

Notes en fin

1. Startup Genome. Rapport sur l'écosystème mondial des entreprises en démarrage (2021)
2. UBI Global. Classement mondial des incubateurs et accélérateurs d'entreprises (2019-2020)
3. Pour en savoir plus sur la conformité à la LAPHO, veuillez consulter la [Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario](#)



Financé par le gouvernement
de l'Ontario

Ontario

